

**AVIS DU CNDH RELATIF A LA SITUATION SOCIALE DANS LES
LOCALITES DE BOUAFLE, ADAHIKRO, GARANGO**

**I- PRESENTATION DES GRANDES LIGNES DU RAPPORT DE MISSION DU
CNDH**

Dans le cadre de son mandat, le Conseil National des Droits de l'Homme a effectué une mission d'observation, le 29 janvier 2020, sur le respect des droits de l'homme dans les localités de Bouaflé, Adahikro et Garango. La mission conduite par sa Présidente, Madame Namizata Sanagré, a rencontré le Préfet de région, le Médiateur délégué du Haut-Sassandra, les Chefs, la notabilité et les populations.

A Adahikro, la mission a échangé avec le Chef, sa notabilité ainsi que les habitants de ce bourg.

Cette mission est consécutive à des affrontements entre populations, qui ont occasionné la destruction de biens publics, privés et plusieurs atteintes ainsi que des atteintes aux droits de l'homme, dont des blessés.

Au centre du conflit, un litige foncier opposant les populations d'Adahikro à celles de Garango. Les populations d'Adahikro ont prévu construire une école primaire sur un site sur lequel celles de Garango avaient dédié, depuis belle lurette pour la construction d'un collège de proximité.

C'est la pose de la première pierre de l'école primaire d'Adahikro qui a mis le feu aux poudres. Le conflit latent a donc dégénéré en affrontements après plusieurs médiations infructueuses.

Le bilan de ces affrontements fait état de 18 blessés parmi les habitants d'Adahikro, dont un homme partiellement brûlé, des commerces et des biens pillés, de nombreuses maisons décoiffées, des réserves alimentaires détruites ou pillées, des ordures déversées dans la source d'approvisionnement en eau potable du campement. Du côté de Garango, l'on note cinq blessés.

A l'approche des élections de 2020, les conflits dus au foncier rural doivent être adressés par le Gouvernement.

Au terme de cette présentation, le CNDH fait les suggestions suivantes aux autorités :

II – SUGGESTIONS

- Renforcer la sécurité dans cette localité ;

- Prendre en charge, dans les meilleurs délais, les sinistrés de ces affrontements ;
- Octroyer un site pour la construction d'une école pour le village d'Adahikro ;
- Délimiter en urgence le site conflictuel ;
- Rechercher et sanctionner les présumés auteurs à l'origine et acteurs de ce conflit ;
- Accroître les capacités opérationnelles de l'Agence Foncière Rurale (AFOR) pour accélérer la délimitation des territoires ;
- Renforcer les mécanismes de veille relatifs à la cohésion sociale ;
- Impliquer la Chambre des Rois et Chefs traditionnels auprès des leaders communautaires dans le règlement des conflits et dans le renforcement de la cohésion sociale.

Fait à Abidjan, le 06 février 2020

La Présidente

Namizata SANGARE